



Objets connectés

publié le 07/08/2015

Descriptif :

Fiche DGCCRF très complète sur la protection des consommateurs

Lunettes, lave-linge, téléviseurs, montres, systèmes de vidéosurveillance, serrure, fourchette, etc., autant d'objets électroniques connectés qui partagent aujourd'hui notre quotidien. Qu'ils soient directement connectés au Web en wifi ou bien par l'intermédiaire d'un smartphone (avec lequel ils communiquent en Bluetooth), ces objets prennent une nouvelle dimension. Le consommateur connecté peut ainsi surveiller sa maison, la distance qu'il a parcourue dans la journée et son rythme cardiaque en deux clics sur l'écran de son smartphone.

Aujourd'hui, les **objets connectés**  sont partout. Ils sont dans l'automobile, dans la salle de bain avec la brosse à dents, dans la cuisine avec le réfrigérateur qui peut lister par lui-même les aliments manquants ou périmés, et même dans le monde de la mode. Les objets connectés de cette catégorie sont aussi appelés des « Wearables », ou « Wearable Computing » (en français : informatique vestimentaire), soit des interfaces informatiques que l'on porte sur le corps.

 [Fiche DGCCRF Objets connectés](#) (PDF de 378.9 ko)

Objets connectés et protection du consommateur



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.